

# LINGUISTIQUE ET PHONÉTIQUE L2

Contenu du 1<sup>er</sup> semestre

Module assuré par Dr Abderrahmane AYAD

Courriel : [abderrahmane.ayad@univ-jijel.dz](mailto:abderrahmane.ayad@univ-jijel.dz)

Canal Telegram : <https://t.me/Cerclelinguistique>

## Partie 1 : Linguistique

### Bibliographie de base

1. *Éléments de linguistique générale*, André Martinet.
2. *Théories et méthodes linguistiques*, Mohamed Slah Chehad.
3. *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Ducrot, O. & Schaeffer, J.-M.
4. *Dictionnaire de linguistique*. Jean Dubois, & al.
5. *La linguistique cartésienne. Un chapitre de l'histoire de la pensée rationnelle*, Noam Chomsky.
6. *La linguistique*, George Mounin.
7. *Initiation à la linguistique*, Armand Colin, coll. Cursus., Christian Baylon. & Paul Fabre.
8. *Cours de linguistique générale*, Ferdinand De Saussure.
9. *Initiation aux problèmes des linguistiques contemporaines*, Fuchs, C. & Le Goffic.
10. *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Gilles Siouffi, et Dan Van Raemdonck.
11. BENVENISTE E., *Problèmes de linguistique*, T. 1, Gallimard, 1966.
12. BLOOMFIELD L., *Le Langage*, Payot, Paris, 1970 (Language, 1<sup>ère</sup> éd.1933).

**Remarque :** Les exercices vous sont livrés durant les séances de TD.

## Chapitre 1 :

### I. Les concepts fondamentaux du CLG de Saussure

Les concepts saussuriens qui ont permis à la linguistique de se classer en tant que science sont :

#### II.1. La langue est un système

« *La langue constitue un système* » (Saussure, 107) et c'est « *une grande illusion de considérer un terme simplement comme l'union d'un certain son avec un certain concept. Le définir ainsi ce serait l'isoler du système dont il fait partie, ce serait croire qu'on peut commencer par les termes et construire le système en en faisant la somme, alors qu'au contraire c'est du tout solidaire qu'il faut partir pour obtenir par analyse les éléments qu'il renferme.* » (Saussure, 157) La langue est donc selon Saussure un système de signes combinés, un ensemble cohérent fait d'unités linguistiques combinables entre elles et dont chaque unité n'a de sens que par rapport à celle qui la précède et à celle qui la suit.

#### II.2. Synchronie/diachronie

Selon Saussure, il existe deux sortes de linguistique, *la linguistique synchronique* et *la linguistique diachronique*. Synchronie et diachronie sont deux termes construits sur le grec. Synchronie, de *sun* « avec » et *chronos* « temps » et diachronique est composé de *dia* « à travers ». La *linguistique synchronique* a pour but *la description des rapports simultanés des états de langue*. Elle va décrire *le fonctionnement d'une langue à un moment donné*. Pour ce faire, on se fonde sur un *laps de temps assez court* pour que l'on puisse considérer celui-ci comme un point de l'axe du temps.

Ex : étude du français en Algérie sur un temps relativement court, entre 1970 et 1980 et description phonétique du [r] masculin

La linguistique synchronique étudie le fonctionnement d'une langue avant de voir comment et pourquoi elle se modifie au fil du temps. Cependant un état de langue dont on aborde l'étude a de grandes chances d'être en cours d'évolution, mais ce changement ne peut être perceptible que sur un temps plus long.

Ex : L'étude des voyelles [a] et [ɑ] en France. Sur 66 Parisiens nés avant 1920, tous faisaient la différence entre ces deux « a » postérieur et antérieur. Sur quelques centaines de Parisiens nés après 1940, 60% seulement possèdent la même voyelle donc ne font pas la distinction entre les deux « a ». On peut donc avoir deux types de conclusion :

- Une conclusion de type synchronique : l'opposition entre [a] et [ɑ] est générale.
- Une conclusion de type diachronique : l'opposition entre les deux [a] et [ɑ] tend à disparaître.

La *linguistique diachronique* étudie *l'évolution ou le changement que subit la langue sur une durée plus longue*. Elle a pour but de démontrer les modifications de cette langue

au cours du temps (les éléments de la langue sont considérés dans leur successivité). A partir de Saussure, les structuralistes ont privilégié la synchronie au détriment de la diachronie, rompant ainsi avec la tradition historique et comparatiste.

Le point de vue comparatiste et historiciste péchait par le fait qu'il *fragmentait la langue*. Les comparatistes retraçaient l'évolution d'un ou plusieurs mots et négligeaient ainsi la langue en tant que système. On arrivait ainsi à une conception erronée et non scientifique d'une langue-mère parfaite et de langues-fille dégénérées. Or, pour le locuteur d'une langue ainsi que pour le linguiste, l'aspect actuel de la langue est la seule vraie réalité concrète et palpable, le reste n'est que reconstitution ou hypothèse plus ou moins justifiée. De plus, ne peut-on pas apprendre une langue tout en ignorant son histoire et son évolution ?

### ***II.3. Langue/parole***

La langue est l'objet de la linguistique. Pour bien la cerner, Saussure a fait la distinction entre les deux concepts de *langue/langage* et *langue/parole*.

« *Mais qu'est-ce que la langue ? Pour nous, elle ne se confond pas avec le langage ; elle n'en est qu'une partie déterminée, essentielle ; c'est vrai. C'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus.* » Saussure, CLG, 25)

*Le langage est la faculté humaine de produire des sons articulés par opposition au cri inarticulé des animaux. La langue, elle, est un produit social.* Elle est une convention ou un ensemble de règles adoptées par tous les membres de la communauté linguistique. *La langue est un système grammatical et lexical qui est virtuellement dans chaque cerveau.* « *Elle est la somme de ce que les gens disent* » disait Saussure. « *Elle comprendra les combinaisons individuelles (les mots) dépendantes de la volonté de ceux qui parlent et les actes de phonation également volontaires nécessaires à l'exécution de ces combinaisons.* » (Saussure, CLG, 38) Pour que la communication s'établisse, il est nécessaire que les individus aient en commun un système de coordination et d'association des sons et des sens.

*La parole est un acte individuel de communication d'un individu avec un autre, c'est l'acte de phonation qui réalise cette virtualité (exprimer des choses en utilisant à la fois le lexique et les règles de grammaire).* La parole est du domaine de l'oral.

Les innovations ou les changements se produisent d'abord dans la parole avant d'être reconnues et de passer pour certaines dans la langue. Saussure disait à ce propos dans son CLG (p.138) que « *c'est dans la parole que se trouve le germe de tous les changements. Chacun d'eux est lancé par un certain nombre d'individus avant d'entrer dans l'usage [...] mais toutes les innovations de la langue n'ont pas le même succès et tant qu'elles demeurent individuelles, il n'y a pas à en tenir compte. Puisque nous étudions la langue, elles ne rentrent dans notre champ d'observation qu'au moment où la collectivité les a accueillies.* »

Saussure disait que « *la symphonie est la langue. L'exécution de cette symphonie est la parole.* »

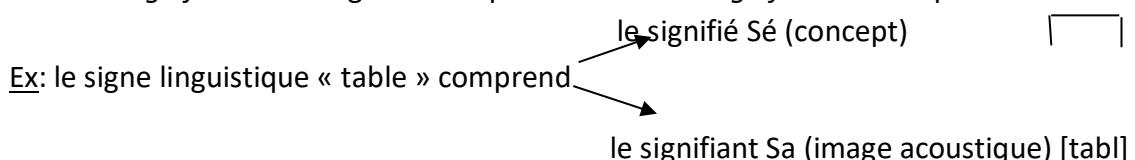
#### II.4. Signe/signifiant/signifié

« *La langue est un système dont tous les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée de l'autre.* » (Saussure, CLG, 159)

Ex: en arabe, [R] et [r] sont deux phonèmes, deux sons distincts qui sont solidaires et qui ont une valeur dans le système.

La langue n'est pas une simple nomenclature de mots. Chaque langue organise et articule le réel de façon différente et originale. Saussure compare la langue à une feuille de papier recto-verso dont les deux parties sont inséparables. « *La langue est encore comparable à une feuille de papier : la pensée en est le recto et le son en est le verso. On ne peut découper le recto sans découper en même temps le verso. De même dans la langue, on ne saurait isoler ni le son de la pensée ni la pensée du son ; on n'y arriverait que par une abstraction dont le résultat serait de faire de la psychologie pure ou de la phonologie pure.* » (Saussure, CLG, 157) De ce fait pensée et parole représente une entité.

Le *signe linguistique* est une entité double : il unit un « *concept* » et une « *image acoustique* » et non une chose et un nom. Ainsi le signe linguistique « *sœur* » comporte deux éléments indissociables, le « *concept* », l'idée de « *sœur* » d'une part et d'autre part la représentation des sons qui constituent le signe « *sœur* ». Saussure a substitué le terme *signifiant* à « *image acoustique* » et le terme *signifié* à « *concept* ».



Le signe linguistique obéit à quatre principes :

##### 1. L'arbitraire

« *Tout système de langue repose sur le principe irrationnel de l'arbitraire du signe* » dit Saussure. Le lien unissant le signifié au signifiant est *arbitraire* c'est-à-dire qu'il n'y a *aucun rapport de motivation* entre l'idée de « *sœur* » et la suite de sons qui lui sert de signifiant pour prouver la diversité des langues. Pour plus de clarté, nous parlerons donc *d'immotivation du signe linguistique*.

Pour nuancer le débat, Saussure distingue entre *l'arbitraire absolu* et *l'arbitraire relatif*. De même qu'il faut faire la différence entre ce qui est tout à fait *immotivé* de ce qui est *relativement motivé*. Par exemple et selon Saussure, le chiffre 20 peut-être qualifié *d'arbitraire absolu* donc totalement *immotivé*. Le chiffre 19 quant à lui est qualifié *d'arbitraire relatif*. Il est donc *relativement motivé* car il « évoque les termes dont il se compose et d'autres qui lui sont associés » (CLG, 181).

Le terme « berger » est du domaine de *l'arbitraire absolu* car il est totalement *immotivé* du fait qu'il n'existe aucune relation logique entre le signifiant et le signifié. Ce qui n'est pas tout à fait le cas de « vacher » qui lui, est *relativement motivé* donc du domaine de *l'arbitraire relatif* (« vacher » est construit sur « vache »).

Si ce principe de l'arbitraire était appliqué à l'extrême, le système reposerait entièrement sur l'immotivé ; ce qui entraînerait une grande complication et des difficultés de compréhension. L'esprit réussit à introduire une certaine régularité tels que par exemple la formation de mots à partir d'une racine commune ou le pluriel en « s », ce qui instaure un certain arbitraire relatif.

Il n'existe aucune langue où tout est arbitraire comme il n'existe pas de langue où tout est motivé ; chaque système linguistique comprend les deux éléments.

Les langues où l'arbitraire est le plus grand sont *les langues lexicologiques*, celles où l'arbitraire est le moins élevé sont *les langues grammaticales*. La langue ultra-lexicologique est le chinois. La langue ultra-grammaticale est le sanskrit. Ainsi l'anglais est plus immotivé (c'est un système axé essentiellement sur le lexique) que l'allemand qui dispose de règles grammaticales plus nombreuses. Chaque langue au cours de son histoire, passe de l'arbitraire au motivé et vice-versa. Ainsi le français semble apriori arbitraire mais cet arbitraire s'exclut quand on se rapporte au latin.

Ex : le terme « ennemi » semble de prime abord immotivé. Mais si l'on se réfère au latin *inamicus* qui est composé du préfixe *in* « qui exprime le contraire » et *amicus* « ami », il devient motivé. De même, le mot « berger » qui semble en synchronie immotivé, est en réalité motivé si l'on se réfère au latin *berbicarius* qui provient lui-même de *berbix* « brebis ».

## 2. La linéarité

« *Le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps seul et a les caractères qu'il emprunte au temps : il représente une étendue, cette étendue est mesurable en une seule dimension, une ligne.* » (Saussure, 103)

Le mécanisme de la langue va dépendre de ce caractère linéaire (les signaux maritimes donnent plusieurs informations à la fois alors que la langue, elle, ne donne qu'une information à la fois). Le caractère linéaire de la langue sera plus évident si l'on considère l'écriture. La visualisation de la ligne spatiale (l'écriture) correspond à la ligne du temps (le langage). On ne peut prononcer qu'un son à la fois et les sons se succèdent les uns derrière les autres sur la chaîne parlée.

## 3. L'immutabilité/la mutabilité

Du fait que la communauté linguistique ne peut pas changer un signe linguistique par un autre, nous parlerons de *l'immutabilité* du signe linguistique. Paradoxalement, le

temps fait que le rapport entre signifiant et signifié glisse. Le signe linguistique va donc changer avec le temps, c'est ce qu'on appelle la *mutabilité* du signe linguistique.

### III.4. Syntagme/Paradigme

Les unités linguistiques ou signes n'ont de valeur qu'à l'intérieur de leur *système* qu'est la langue et donc des relations qu'elles entretiennent avec les autres unités (sons « a ; b ; c... » ou signes « table, craie... »). Les unités linguistiques entretiennent entre elles deux types de relations :

- Relations horizontales, sélectives ou *syntagmatiques*
- Relations verticales, associatives ou *paradigmatiques*

Le *syntagme* est composé d'unités successives dues au principe selon lequel le signifiant est linéaire. Saussure appelle syntagme aussi bien un mot composé (le contremaître), un groupe de mots (la vie humaine) ou un énoncé complet (Le sport est bon pour la santé). Un terme n'a de valeur que par rapport à ce qui le précède, le suit ou les deux à la fois :

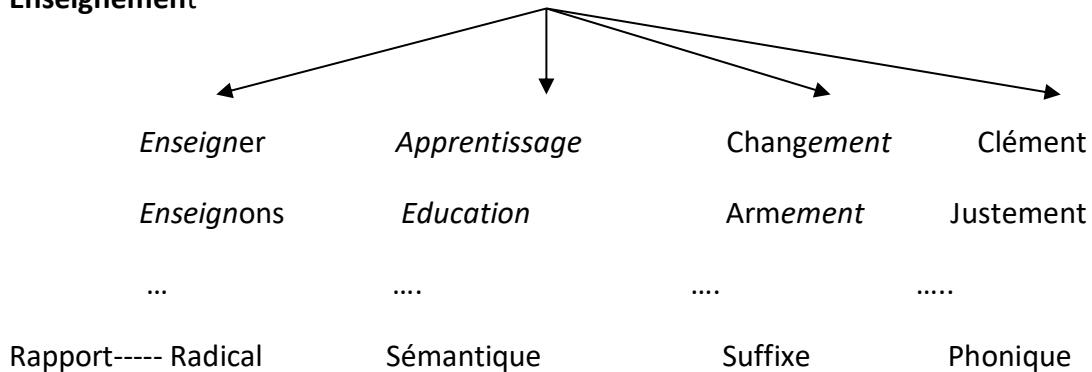
Ex : « le cours de linguistique est intéressant ». Dans cet énoncé les mots « le » est en relation avec « cours » ; « de » est en relation avec « cours » et « linguistique » ; « est » est en relation avec « le cours de linguistique » et « intéressant ».

Le *paradigme* concerne le rapprochement entre les termes utilisés. Quand le locuteur d'une langue se trouve face à un terme, son cerveau fait des associations de mots qui entretiennent entre eux des rapports ou ayant des points communs :

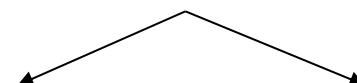
Ex : les verbes « enfermer » et « renfermer » ont le même radical « fermer ».

Saussure donne l'exemple suivant :

#### Enseignement



#### Défaire



Décoller

*Faire*

Déplacer

*Refaire*

Découdre

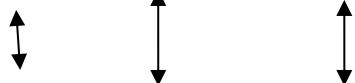
*Contrefaire*

....

.....

Chaque unité est située sur deux axes qui ordonnent le mécanisme de la langue, le premier est *syntagmatique* et établit des rapports horizontaux, le second se situe sur l'axe vertical (axe des combinaisons) et établit des rapports associatifs sur l'axe *paradigmatique* (axe de substitutions) :

Ex : La ↔ mauvaise ↔ boisson (rapports syntagmatiques)



Cette eau excellente (rapports paradigmatic)

Les unités qui entretiennent des rapports paradigmatisques sont des unités qui peuvent se substituer les unes aux autres.

Chaque unité linguistique est soumise à deux pressions : une pression syntagmatique appelée aussi « *assimilatrice* » exercée par les unités voisines dans la chaîne parlée et une pression paradigmatische appelée aussi « *dissimilatrice* » ou « *différenciative* » exercée par les unités qui auraient pu figurer à la même place.

.....

**N.B.** Cette partie du cours est la propriété de Dre Ouerdia YERMECHE

## Chapitre 2 :

### 1. Le lexique

Toutes les langues du monde, même celles qui ne sont pas écrites, possèdent un lexique. Il s'agit de l'ensemble des mots de chacune d'elles. Dans ce sens, Alise Lehman et Françoise Martin-Berthet s'accordent à dire que : « l'ensemble des mots d'une langue constitue son lexique. Cet ensemble est structuré par des relations entre ses unités ; il se diversifie selon un certain nombre de variables ; il n'est pas clos et ses entours ne sont pas fixés de manière absolue. »

D'après A. Martinet, le lexique traite « des unités de première articulation, ou monèmes, et plus particulièrement des unités significatives libres, ou lexèmes. »

M-F Mortureux quant à elle définit le lexique comme l'« ensemble des lexèmes, des morphèmes lexicaux d'une langue et des règles de leur fonctionnement. » (1997, 189).

Le lexique est l'objet d'étude de la lexicologie et de la sémantique, dans le sens où celles-ci analysent et étudient les unités lexicales, leur structure interne et leurs sens. Or la lexicologie est la science du lexique par excellence. D'après Alain Polguère : « Le lexique d'une langue est l'entité théorique qui correspond à l'ensemble des lexies de cette langue. Par entité théorique, nous voulons signifier que le lexique n'est pas véritablement un ensemble dont les éléments, les lexies, peuvent être énumérées de façon systématique. Le lexique ressemble plutôt à un "ensemble flou", un ensemble dont il n'est pas toujours possible de dire s'il contient tel ou tel élément particulier. »

Le lexique est ainsi communément défini comme étant l'ensemble des mots ou des lexies et des locutions figées d'une langue quelconque. Ainsi, par exemple, les lexiques de la langue française ou arabe, sont l'ensemble des mots de ces deux langues. Or, le répertoire de ces unités est beaucoup plus large que le répertoire d'autres plans linguistiques du fait que le lexique reflète la riche palette des variétés de la réalité extralinguistique. C'est-à-dire que le répertoire lexical est plus grand que celui de la grammaire ou de la syntaxe par exemple, du fait des référents de l'univers indénombrables auxquels il renvoie. Bien plus, tous les plans de la langue (syntaxe, orthographe, grammaire, etc.) sont tributaires de son lexique

**1.1. Lexème et lexie :** le lexème est une unité lexicale de la langue qui est virtuelle. La lexie est une unité du discours, elle est actuelle, autrement elle est insérée dans un énoncé et est contextualisée ; la lexie renvoie à la même notion que le vocable, qu'on verra plus bas.

### 2. Le vocabulaire

Il est nécessaire de faire la distinction entre le lexique et le vocabulaire. Tel qu'il est mentionné précédemment, le lexique contient le vocabulaire, donc ce dernier est une partie du premier, ce qui laisse transparaître une relation du genre partie/tout, sans laquelle le vocabulaire ne saurait en aucun cas prendre corps.

En effet, vu sous cet angle, le vocabulaire est la part de mots effectifs mise en œuvre par un sujet parlant, soit à l'oral soit à l'écrit et soit les deux en même temps. Quand on parle de

vocabulaire, on peut également désigner un domaine de spécialité bien particulier. On fait ainsi référence au vocabulaire de la médecine, de la cuisine, de la mécanique, etc.

### **1.1.1. 2.1. Le vocabile**

Le vocabile est un lexème actualisé dans le discours. Contrairement au lexème, unité de la langue qui est virtuelle, le vocabile est une unité actuelle, déplacée du domaine de la langue vers celui de l'acte de parole ou du discours. Le vocabile équivaut ainsi à la lexie, unité de communication ou de discours. C'est-à-dire qu'il est employé dans une phrase ou de manière plus générale dans un acte de parole.

#### **1. Le mot**

Le terme de *mot* a depuis très longtemps été un point de divergence entre les linguistes qui ont tenté de le définir. C'est dire combien cette unité du lexique est sujet de polémique et d'incertitude.

Vu sous son aspect phonétique, un mot est une forme lexicale constituée de sons. Et considéré du point de vue de sa forme, il serait l'unité qui se trouve, dans une phrase, entre deux blancs typographiques. Rappelant cette incertitude qui entoure le mot *mot*, Jules Marouzeau écrit : « Qu'est-ce qu'un mot ? — On ne dira pas que cela se sent. Cela ne se sent si peu que les enfants ou les demi-illettrés font en écrivant les coupures les plus bizarres et les plus inattendues. — Dira-t-on qu'il y a une orthographe officielle, et qu'un mot c'est ce qui est classé comme tel dans le dictionnaire ! À ce compte, *davantage* est un mot, puisque nous le retrouvons à sa place alphabétique, et *d'abord* n'en est pas un, puisque nous ne le retrouvons que sous le titre *abord* ; *alentour* sera un mot, et non à *l'envers*. — Mais si dans à *l'envers* il y a trois mots, y en a-t-il trois aussi dans à *l'envi* ? (...) » Puis à la fin de sa démonstration de l'ambigüité qui couvre le *mot*, Marouzeau revient à le définir en disant : « Une définition minima consiste à dire qu'un mot est une unité qu'on ne peut pas décomposer, ou du moins dont on ne peut pas isoler les éléments la composant sans que soit modifiée la valeur de l'ensemble. »

#### **2. Le morphème**

Selon la définition rendue par le linguiste David Zemmour, le morphème : « est l'unité minimale de signification. Un mot peut être composé d'un ou plusieurs morphèmes. Fleur compte un morphème, fleurs, fleurir ou fleurette en comptent chacun deux. La marque du pluriel, la désinence verbale de l'infinitif et le suffixe diminutif sont tous des morphèmes. » Nous dirons donc à la suite de Zemmour, que le morphème est la plus petite unité de signification. C'est grâce à son unité minimale de sens ou de fonction grammaticale qu'il rentre dans la formation des mots. Ainsi, un morphème est non seulement l'entité lexicale elle-même connue traditionnellement sous le nom de *mot*, mais même les éléments préfixaux ou suffixaux sont eux aussi de morphèmes. À partir de là, les linguistes distinguent deux types de morphème : le morphème lexical ou lexème (voir *supra*, 1.4.2.) et le morphème grammatical ou grammème.

## 2.1. Le morphème grammatical ou grammème

Les grammèmes sont des morphèmes grammaticaux, c'est-à-dire des parties ou particules appartenant à des classes grammaticales bien distinctes tels que les déterminants, les flexions, etc. qu'elles soient nominales ou verbales.

Les grammèmes sont des morphèmes grammaticaux. Ils contribuent à l'organisation grammaticale de la phrase. Ce sont par exemple les désinences, les prépositions, les conjonctions, les déterminants, certains adverbes, les préfixes, les suffixes, etc. Au contraire des lexèmes, ils forment une liste limitée et fermée.

## 3. La forme

Pour la forme on distingue deux types de mots : mot fléchi et mot graphique.

### 3.1. Mot fléchi (ou mot linguistique)

Les mots variables ont plusieurs formes : ils ont une flexion (conjugaison, déclinaison, variation en genre et en nombre).

On utilise conventionnellement l'une des formes du mot pour le nommer en tant qu'unité lexicale : le masculin singulier des mots variables en genre et en nombre, le singulier des mots variables en nombre, l'infinitif des verbes, le cas sujet des mots à déclinaison.

Les différentes formes du mot variable sont aussi des mots, on peut parler par exemple du mot *blanc*, (en tant que lexème) tel qu'il apparaît dans les dictionnaires, et du mot *blanc* (en tant que vocable) dans la phrase : *les murs sont blancs*.

REM. Si une forme ou si chaque forme a un sens particulier, elle acquiert le statut d'unité lexicale différente ; cela arrive surtout avec la variation en genre : par exemple, *cuisinière* « appareil » n'est pas la forme féminine de *cuisinier*, *loup* « demi-masque noir » n'est pas la forme masculine de *louve*...

### 3.2. Mot graphique

Soit l'exemple suivant :

*Nous avons mangé hier des pommes de terre.* Le typographe compte huit mots. Mais le linguiste n'en peut voir que cinq.

Remplaçons le passé (ici : *avons mangé*) par le présent et un légume (ici : *pommes de terre*) par un autre, par exemple : *nous mangeons aujourd'hui des carottes*, et le compte est cinq mots. Or les deux énoncés ont exactement la même structure.

Le mot graphique est une suite de caractères délimitée par deux espaces. L'exemple montre aussi que plusieurs mots graphiques peuvent ne former qu'un seul mot linguistique (formes conjuguées des verbes aux temps composés).

À l'inverse, il arrive aussi qu'un seul mot graphique corresponde à plusieurs unités linguistiques : c'est le cas, par exemple, de toutes les formes conjuguées simples du verbe. Par exemple : *voyagerons* dans un énoncé comme *nous voyagerons à l'étranger* se décompose en plusieurs unités linguistiques (le verbe *voyager*, dont la signification est étudiée en lexicologie, et les morphèmes grammaticaux du futur de l'indicatif et de la première personne du pluriel, étudié en morphosyntaxe).

Cela peut se produire aussi dans les phrases où figurent des homonymes, comme *le vol est tout un art* ; isolée, cette phrase peut s'interpréter aussi bien comme un éloge des oiseaux ou de l'aviation que du cambriolage ou de l'escroquerie, puisque le mot graphique *vol* peut correspondre à deux mots linguistiques différents (homonymes homographes).

#### 4. Le sens

À certaines formes correspondent plusieurs sens. Ainsi, *perle* signifie « petite boule de nacre », « personne remarquable », un *dé* peut être un *dé* pour jouer ou un *dé* à coudre.

Certains mots dits « vides » n'ont pas de sens par eux-mêmes : il s'agit surtout des mots grammaticaux (préposition, conjonctions, déterminants, pronoms), opposés aux mots lexicaux ou mots pleins (noms, adjectifs, verbes, adverbes : on parle aussi de catégories majeures). Ceux-ci ont un sens plus autonome et une référence : ils renvoient à un objet ou une notion définissable.

## Partie 2. La phonétique.

### Bibliographie de base

- *Eléments de phonétique appliquée*, ARGOD-DUTARD F., Paris, A. Colin, 1996.
- *La phonologie*, DUCHET, J. L., Paris, P.U.F., 1998.
- *La grammaire : phonologie, morphologie, lexicologie*, GARDES-TAMINE J., paris, colin, 2002.
- *Précis de phonologie fonctionnelle : théories et exercices*, MARTIN P., Québec, Chicoutimi, 1983.
- *La phonologie du français*, WALTER H., Paris, PUF, 1977.

**Remarque :** Les exercices vous sont livrés durant les séances de TD.

## Chapitre I : La transcription des langues

### 1. La phonétique : Objet et objectifs

C'est la branche de la linguistique qui étudie les sons du langage humain. L'objectif de cette discipline est d'expliquer le fonctionnement des structures phonétiques des langues. Les champs d'application de cette science sont principalement la didactique des langues (enseignement), l'orthophonie et le traitement automatique des langues (informatique).

L'évolution de cette discipline est intimement liée à l'évolution des systèmes d'écriture car la transcription des langues requiert une forte conscience des structures phonétiques du langage humain.

Dans ce chapitre introductif à la phonétique du français, nous allons voir comment l'écriture des langues a évolué à travers le temps, pour arriver enfin au système de transcription phonétique, avec lequel nous travaillerons pendant le reste de notre parcours.

**2. Histoire de l'écriture :** On parle d'écriture lorsque la composante phonétique est corrélée à un signe (ou plus) graphique. Avec cette conception de l'écriture, les spécialistes font remonter son avènement à 3200 ans Av JC. L'invention de l'écriture a fait passer l'humanité de la préhistoire à l'histoire : **c'est un évènement majeur dans notre évolution.**

L'homme étant habitué à utiliser sa **mémoire** avant de se heurter aux limites de cette méthode face à **des rapports socioéconomiques de plus en plus complexe dans les sociétés**. Il a donc eu recours à un système d'écriture pour **transmettre des informations**, tenir des **comptes financiers**, fixer des **lois ou des textes sacrés**, ou noter des **événements historiques**.

#### 2.1. Evolution des systèmes d'écriture :

L'écriture telle que nous la connaissons actuellement a connu différents stades dans son évolution. Le principal moteur de cette évolution est **l'économie** : les écritures ont évolué en réduisant le nombre des signes les constituant : du pictogramme, au rébus, à la syllabe et enfin à l'alphabet.

a. **L'écriture logographique** : elle repose sur la correspondance entre un objet /idée avec un signe graphique (pictogramme / idéogramme). Ces systèmes comprenaient souvent des centaines de signes (hiéroglyphe, cunéiforme 3000 Av J.). Ce système d'écriture a évolué pour donner une méthode équivalente au rébus.

**Exemple de rébus : as/pi/ra/t/eur / + Exemple de logo contemporain : Nike.**

b. **L'écriture syllabique** : Dans ce système, chaque signe correspond à une syllabe. Ces systèmes contiennent une centaine de signes graphiques (Le grec ancien 2000 Av JC, le japonais moderne)

c. **L'écriture alphabétique** : c'est le système le plus économique. Le système alphabétique repose sur un principe **phonographique**, selon lequel les signes écrits sont une représentation des unités sonores de la langue. Ces systèmes contiennent une trentaine de signes. (Phénicien 1200 Av JC).

**Exemple du phénicien : /m/ issu du pictogramme du mot « eau »**  qui se

**prononce « men ». Le principe d'acrophonie consiste à représenter un son par un symbole représentant un mot dont la prononciation commence par ce son. /'/ « Aleph » : bœuf, /b/ « beth » : tente, /g/ « gamel » : chameau. Ce qui a donné : alpha, béta, gamma dans l'alphabet grec.**

La graphie des langues à système alphabétique est constituée de graphème. Le graphème peut être composé d'une ou plusieurs lettres.

**d. L'alphabet phonétique international** : c'est un système de transcription des langues élaboré en **1888** par des phonéticiens anglais et français. Il repose sur une correspondance biunivoque entre le son et sa graphie de sorte à avoir **pour chaque son, un seul et unique symbole**. Il contient dans sa dernière version (2005) **118 symbole** permettant de représenter les sons les plus employés du langage humain.

**3. La transparence orthographique** : c'est le degré de correspondance entre l'orthographe d'une langue et sa prononciation.

## Chapitre II : L'identification des phonèmes

### 1. La double articulation du langage

C'est une organisation du langage humain selon laquelle tout énoncé s'articule sur deux plans. Au niveau de la première articulation, l'énoncé s'articule linéairement en unités douées de sens qu'on appelle morphèmes. Au niveau de la deuxième articulation, chaque monème s'articule à son tour en unités plus petites et non significatives appelées phonèmes.

### 2. Le phonème

C'est l'élément distinctif minimal, non segmentable et dépourvu de sens de la représentation phonologique d'un énoncé. Sa nature est déterminée par un ensemble de traits pertinents. Il est noté entre barres obliques « // ».

### 3. L'analyse distributionnelle

Pour identifier les unités d'une langue (phonème, morphème) et décrire les lois qui régissent leurs combinaisons on utilise l'analyse distributionnelle.

L'analyse distributionnelle est la méthode d'analyse caractéristique de la linguistique structurale. Elle est apparue aux USA vers 1930. Cette méthode fait appel à l'étude des environnements des unités (ce qui précède et ce qui suit) pour faire ressortir des oppositions qui peuvent être d'ordre syntagmatique ou d'ordre paradigmatique.

Pour cela, on utilise deux opérations : La segmentation et la commutation.

### 4. La segmentation :

La segmentation est une procédure consistant à segmenter l'énoncé, c'est-à-dire à le diviser en morphèmes, qui seront à leur tour segmentés en unités constituantes, les phonèmes. Cette opération précise la classification des unités selon les rapports syntagmatiques qu'elles entretiennent. La segmentation est indissociable de la commutation.

### 5. La commutation

La commutation est le test qui permet d'identifier les phonèmes qui composent un énoncé, par le remplacement d'un son par un autre sur l'axe paradigmatique. Si la commutation entraîne une différence de signification, on dira que le son dégagé est un phonème.

**Ex :** Quels sont les phonèmes qui composent le morphème « père » ?

Segmentation : /p /ɛ/ R/.

Commutation du premier son [p] par [m] On obtient : /m ɛ R/. La commutation a entraîné une différence de signification, donc /p/ est un phonème.

Commutation du son [ɛ] par le son [a]. On obtient : /paR/. La commutation a entraîné une différence de signification, donc /ɛ/ est un phonème.

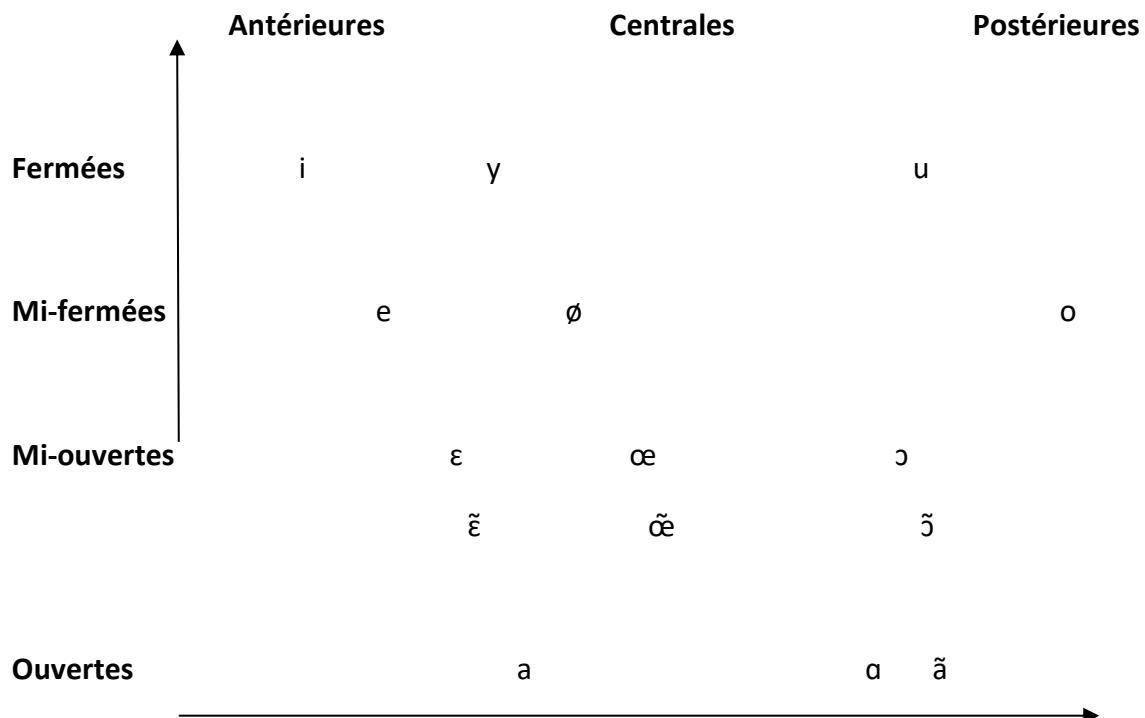
Commutation du dernier son [R] par le son [l]. On obtient : /pel/. La commutation a entraîné une différence de signification, donc /R/ est un morphème.

### Chapitre III : La phonétique articulatoire

Le phonème est constitué dans sa substance sonore par un faisceau de traits phoniques. Ces traits peuvent être, en principes, définis aux différents stades de la transmission du message : articulatoire, acoustique et auditif. Cependant, et en l'absence de tout matériel expérimental, les linguistes préfèrent utiliser les traits phoniques articulatoires puisqu'ils permettent une vérification plus aisée.

Le phonème /m/ par exemple est caractérisé par les traits phoniques suivants : bilabial, nasal, sonore, occlusif.

#### Traits articulatoires des voyelles



#### Traits articulatoires des consonnes

	Occlusives		constrictives	
	Sourdes	Sonoires	Sourdes	Sonoires
	Orales	Nasales	Orales	

Bi-labiales	/p/	/b/	/m/		
Labio-dentales				/f/	/v/
Apico-dentales	/t/	/d/	/n/	/s/	/z/
Apico-alvéolaires		/l/		/ʃ/	/ʒ/
Dorso-palatales			/ɲ/		
Dorso-vélaires	/k/	/g/	/ŋ/		
Uvulaires					/R/

/w/ : bilabiale ouverte sonore.

/ɥ/ : bilabiale fermée sonore.

/j/ : palatale sonore.

i. **Les traits pertinents** : ce sont tous les traits phoniques qui permettent l'identification du phonème ~~message~~. Selon Jakobson, tous les systèmes phonologiques du monde reposent sur une douzaine d'oppositions binaires dans lesquelles chaque langue opère un tri.

Les consonnes du système phonologique du français ~~ont recours au moins aux~~ se caractérisent par les traits pertinents suivants : oralité/nasalité ; occlusion/constriction (resserrement de la bouche) ; sonorité/surdité ; point d'articulation.

ii. **Le trait distinctif** : On appelle trait distinctif le trait pertinent capable d'opposer deux énoncés phonèmes de sens différents dont le signifiant est par ailleurs identique.

En français, le trait distinctif qui oppose le mot « pain » au mot « bain » et le voisement (sonorité/surdité) des initiales /p/ et /b/ :

Exemple : Le phonème /p/ est **sourd**, occlusif, oral et bilabial.

Le phonème /b/ est **sonore**, occlusif, oral et bilabial.

Ici le trait distinctif entre le p et ne b c'est la surdité et la sonorité.

Dans ce cas, « pain » et « bain » forment une paire minimale. La paire minimale est une paire de mot ayant un sens différent et dont le signifié ne diffère que par un phonème.

## Chapitre IV : La variation phonétique ou phonologique

La variabilité des réalisations phoniques constitue une particularité importante de la parole. La parole peut se manifester de façon très variable pour diverses raisons. Parmi les variations possibles, il faut distinguer celles qui résultent des erreurs de production et des pathologies du langage, ou encore celles liées aux différences entre l'état des locuteurs comme la fatigue, la joie, la tristesse, etc. Ce type de variations, dites « individuelles », n'est pas lié aux principes d'organisation phonologique de la langue.

Les variations phonologiques qui nous intéressent sont de deux types : les variations libres et les variations contextuelles.

**1. Les variantes libres** : on parle de variation libre si deux phonèmes (allophones) figurent dans le même environnement phonématique, et s'ils peuvent être substitués l'un à l'autre sans qu'il y ait une différence dans le sens du mot, on dira alors que les deux phonèmes sont des variantes libres d'un même et unique phonème.

Ce premier type de variation est généralement dû à deux facteurs :

**a. Le facteur géographique (régional)** : l'origine géographique du locuteur détermine souvent ses choix linguistiques et l'utilisation d'une variante phonologique au dépend d'une autre.

Il y a, par exemple, en français un seul phonème /R/ qui est réalisé réalisable de deux trois manières différentes selon les régions. On a le [r] vibrant dental dit « bourguignon » qui est plutôt réalisé dans le sud de la France, et le [ʁ] fricative uvulaire dit « parisien » car propre à la communauté parisienne.

~~Autre exemple. Ainsi en Alsace, [b] et [v] sont souvent prononcés [p] et [f] sous l'influence du substrat germanique.~~

On dira que dans le premier exemple, le [r] et le [ʁ] sont des variantes régionales du phonème [R].

**b. Le facteur social** : l'origine socioéconomique, l'identité, l'âge ou le sexe genre masculin/féminin du locuteur interviennent dans le choix d'une variante phonologique au détriment lieu d'une autre. En prenant le même phonème [R] grasse et sa variante [r] roulé dans le contexte sociolinguistique algérien, certaines études dans le contexte algérien démontrent que les femmes utilisent plus souvent la variante [R] que les hommes. Ces études mettent en évidence aussi le fait que l'utilisation du [R] est souvent rattachée à une certaine idée du prestige accordé à la langue française.

Autre exemple. Labov, sociolinguiste américain, a montré dans une étude que la prononciation du phonème [r] différait en fonction de la classe sociale des locuteurs, en ce sens que ce phonème était plus prononcé chez les new yorkais issus de la classe aisée. En revanche, chez les classes les moins aisées, l'insistance sur la prononciation des [r] est dans bien des cas presque inexistant.

**2. Les variantes contextuelles** : Lorsque les sons d'une langue se trouvent en contact dans la chaîne parlée, de nombreuses modifications peuvent se produire, dues

à différents types d'interaction articulatoire. Comme plus fréquentes nous pouvons citer les chutes (ou élisions) de sons et les assimilations.

**a. Chute des sons** : Par chute ou élision d'un son nous entendons sa disparition complète. L'élision est souvent due à une sorte de paresse articulatoire qui fait que le locuteur « omet » volontairement l'articulation d'un son.

**Exemple** : La chute du /t/ dans « maintenant » /mẽnã/

Le phonème /ə/ dit caduc subit souvent cette élision : /ʒənsepa/ « je ne sais pas »

**b. L'assimilation** : c'est un processus universellement attesté qui peut se définir comme l'acquisition d'un trait phonique par un son à partir d'un son immédiatement voisin.

**Ex** : *médecin* on dit qu'il y a assimilation dans le mot « journalisme » /ʒuRnalism/ parce que le phonème /s/ prend l'une des caractéristiques du /m/ avec lequel il se trouve en contact. Le trait phonique transmis au /s/ est le voisement du /m/. Le /s/ n'est pas totalement voisé pour devenir un /z/.

Ce phénomène, lié sans doute à la lenteur des organes de la parole (donc à des contraintes d'ordre physiologique), se manifeste soit par une anticipation soit par un retardement de geste(s) articulatoire (s).